

LETTRE D'INFORMATION DU RECEVEUR D'UN GREFFON OSSEUX BIOBANK

Madame, Monsieur,

Au cours de votre intervention chirurgicale, vous allez éventuellement bénéficier de l'implantation d'un greffon osseux fourni par BIOBank, banque de tissus autorisée par l'ANSM, en vue de réparer votre propre tissu osseux. Ce greffon osseux a été choisi par votre chirurgien pour son niveau de sécurité optimal et son efficacité à consolider et reconstruire les fonctionnalités de la zone greffée.

La nature humaine de ce produit nécessite que vous en soyez informé et que pour des raisons de suivi et de traçabilité des greffons osseux humains, votre identité soit transmise à BIOBank.

Votre identité doit être enregistrée sur ordinateur par la banque de tissus qui a déclaré cette activité auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

La transmission de votre identité à BIOBank a pour but de faciliter la gestion des données biologiques et médicales nécessaires au suivi des personnes greffées. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous conservez un droit d'accès et de rectification de ces informations par l'intermédiaire de votre chirurgien ou de tout médecin de votre choix.

BIOBank vous certifie que ces informations resteront confidentielles et ne seront jamais divulguées à un tiers sans votre accord écrit préalable.

L'équipe chirurgicale et BIOBank vous remercient de votre confiance.